

COVID-19

Attestation de vaccination et QR code

Comment obtenir mon attestation de vaccination ?

Une attestation de vaccination certifiée, utile pour activer votre " Pass sanitaire" en France et à l'étranger, **vous est remise lors de la 2^e injection**.

Si vous n'avez pas reçu d'attestation lors de votre injection, **l'Assurance Maladie a ouvert un site internet** pour récupérer votre attestation en ligne. Pour la télécharger et l'imprimer :

1. Allez sur "**attestation vaccin.ameli.fr**"
2. Cliquez sur « **S'identifier avec FranceConnect** », un système d'identification et d'authentification offrant un accès universel aux services publics en ligne.
3. Cliquez sur « **Continuer sur Attestation Vaccin – Assurance Maladie** ».
4. Cliquez sur « **Mon attestation de vaccination** », elle apparaît sur l'ordinateur.

Si vous n'avez pas accès à Internet, l'attestation de vaccination peut être également **vous être remise par votre médecin traitant** lors d'une consultation.

NB : *une nouvelle attestation de vaccination aux normes européennes, bilingue français / anglais, sera mise à disposition par l'Assurance Maladie sur attestation vaccin.ameli.fr, à partir du 21 juin 2021.*

Que faire du QR code présent sur mon attestation de vaccination ?

Votre attestation de vaccination comporte 2 cachets électroniques (QR codes). Le QR code situé sur la droite vous permet **d'enregistrer votre attestation numériquement**. Pour se faire :

1. Télécharger / mettre à jour l'application « **Tous Anti Covid** »
2. Ouvrir l'application
3. Aller dans la rubrique « **Attestations & Carnet** »
4. Cliquer sur « **Mon carnet** » et « **Scanner le QR code** »

Pour toute question relative à l'application « Tous Anti Covid » :

- Contactez l'assistance téléphonique au 0 800 08 71 48 (7j/7 de 9h00 à 20h00).
- Ou consultez la rubrique « Questions-réponses » dans « A propos – nous contacter » dans l'application « Tous Anti Covid ».